La Lettre du SAGE Auzance Vertonne

N° 3
janvier 2014

Le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau pour une gestion territoriale de la ressource en eau

Le bilan 2013 des actions du syndicat mixte

www.sageauzancevertonne.fr

Sommaire

- **Syndicat mixte :** Entretien avec Joseph Merceron
- **La démarche « Phytosanitaires et collectivités »**
- **Le Contrat Territorial volet « Milieux Aquatiques »**
- **L'étude « conchylicole »**

EDIT'EAU

L'élaboration du SAGE

Document de planification élaboré de manière collective, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixe les objectifs d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et doit permettre une conciliation entre les différents usages du territoire.

Suite à la validation de la stratégie collective par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en novembre 2012, la dernière phase de l'élaboration du SAGE consistait à rédiger les documents qui le composent :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, ainsi que les mesures pour les atteindre.
- le règlement qui peut fixer des règles particulières d'usage.
- le rapport environnemental.

Aussi, cette phase prenant fin, la CLE procédera à la validation de ces documents en février prochain. Tous ces éléments seront présentés de façon plus détaillée dans la prochaine lettre du SAGE courant 2014.

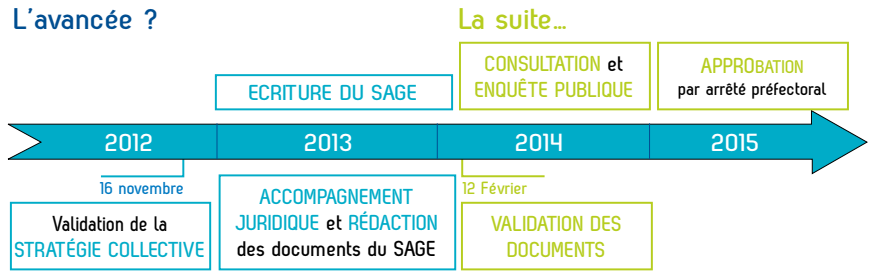

Les autres actions du syndicat mixte

Parallèlement au SAGE, d'autres études et actions ont été menées par le syndicat mixte en 2013. Certaines sont terminées, d'autres seront poursuivies en 2014. Vous trouverez dans cette lettre l'état d'avancement des différents projets.

N'hésitez pas à consulter tous les sujets, projets et actions menés par le syndicat mixte sur notre site.

www.sageauzancevertonne.fr

Joseph Merceron
Président de la Commission Locale de l'Eau
SAGE Auzance Vertonne

Syndicat mixte : Entretien avec Joseph Merceron

Tirant sa révérence de la présidence du syndicat mixte en 2014, Monsieur Joseph Merceron nous accorde un entretien

Vous êtes président du syndicat mixte depuis sa création en 2004, pouvez-vous nous présenter la structure en un mot ?

Regroupant les communes ou les intercommunalités, c'est une collectivité aux moyens humains et financiers limités, souvent méconnue du grand public mais qui porte néanmoins un sujet majeur : la gestion locale de l'eau ! Son périmètre est d'ailleurs calé sur les bassins versants des rivières concernant 32 communes. Sa mission principale est de porter financièrement l'animation et les études liées à l'élaboration d'un document de planification et d'orientation pour son territoire : le SAGE.

Qu'en est-il de l'avancée de ce schéma d'aménagement ?

Son élaboration a commencé il y a 10 ans ! Les études pour faire les SAGE sont longues et doivent faire l'objet d'une large concertation, notamment au travers de la CLE. D'autre part, l'élaboration a été longtemps liée à un projet qui n'est plus d'actualité : le projet de barrage de l'Auzance. Par ailleurs, le SAGE est un outil important pour atteindre les objectifs de bon état des eaux (cours d'eau, littoral, nappes, ...) tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif (assecs des rivières, consommation d'eau potable, etc).

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?

C'est un dossier long et les réunions sont souvent techniques. Le plus compliqué est de garder les acteurs motivés pour aller de l'avant et de s'assurer d'une réelle appropriation du dossier par les élus. Malheureusement le SAGE est souvent vu comme une contrainte pour le territoire alors qu'il doit surtout jouer son rôle d'alerte et d'incitation vis-à-vis de problématiques identifiées. L'aménagement du territoire a tout à gagner à s'inscrire dans cette culture commune de l'eau.

Le syndicat porte-t-il d'autres actions ?

Oui. Le syndicat a progressivement été amené à porter d'autres actions en lien avec les problématiques développées au sein du SAGE : inventaire des zones humides, accompagnement à la réduction des pesticides par les collectivités, projet de contrat territorial pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques (CTMA), etc.
Néanmoins, pour que le syndicat continue d'évoluer dans le bon sens, ce qui est souhaitable pour le territoire, trois éléments semblent prioritaires et nécessaires :

- l'implication forte des élus,
- l'affirmation du bloc intercommunal dans les compétences liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- le principe de solidarité territoriale.

Quelles sont les ressources financières du syndicat ?

Sans fiscalité propre, le syndicat est essentiellement tributaire des subventions liées aux actions portées et aux capacités financières des collectivités membres. Il s'agit donc de dégager une vision commune à l'échelle d'un périmètre plus large que les collectivités elles-mêmes.

En mars prochain, vous ne serez plus président. Qui vous succèdera ?

Effectivement je suis président du syndicat par l'intermédiaire de mon mandat de conseiller communautaire. Il faudra donc trouver un président parmi les nouveaux élus qui siègeront au comité syndical et qui seront nommés par les collectivités membres. Une chose est certaine : il faudra un président qui s'implique et qui soit entouré d'élus qui le soient également.

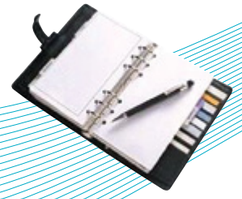

La démarche « Phytosanitaires et collectivités »

C'est dans le cadre de la charte territoriale «Phytosanitaires et collectivités», en accord avec les objectifs du programme Ecophyto 2018, qu'a démarré la démarche de réduction des pesticides auprès des communes du territoire du SAGE.

Le point de départ → La charte territoriale d'engagement

Depuis février 2012, ce sont 27 communes sur les 28 concernées qui ont signé la charte « phytosanitaires et collectivités ». Celle-ci sollicite les communes signataires à diminuer leurs quantités de pesticides d'au moins 50% en 2014.
➜ A ce jour, les communes du SAGE ont déjà réduit leur consommation de 69%* !
*moyenne

L'élaboration des plans de désherbage/de gestion de l'herbe

Les plans de désherbage sont là pour cadrer les actions de gestion et d'entretien des espaces communaux.
De l'herbe oui, mais gérée de façon cohérente et intelligente !
En 2012 et 2013, le Syndicat Mixte accompagnait déjà les communes de Brem-sur-Mer et de la Chapelle-Achard pour la réalisation de leur plan de gestion de l'herbe. En cette fin d'année, l'Ile d'Olonne, la Mothe-Achard et Sainte-Foy bénéficient actuellement de cet accompagnement.

Les formations des agents

Le syndicat mixte organise également des formations décentralisées avec le CNFPT Pays de la Loire. Deux formations ont été proposées en **janvier et février 2013**, aux agents communaux :
➜ *«La réalisation d'un plan de désherbage et techniques alternatives»*
➜ *«Amener sa collectivité vers une démarche zéro-phyto»*.

Les prochaines formations :

La formation CERTIPHYTO sera suivie cette année par 114 agents du territoire déjà inscrits pour des sessions entre janvier et mars prochains (en collaboration avec le CNFPT).
Ce certificat sera obligatoire en octobre 2014 pour tous les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires !

La journée d'échanges du 13 juin 2013

Le 13 juin dernier, le Syndicat Mixte a organisé une journée d'échanges rassemblant élus et techniciens du territoire à Saint-Julien-des-Landes. Cette journée s'est organisée autour d'une présentation des différents contextes liés à la réduction des pesticides et d'une visite sur le terrain afin de présenter les matériels existants et les aménagements de gestion alternative (notamment sur le cimetière) de la commune accueillante.

La communication

Les communes qui s'engagent dans une démarche de réduction des pesticides doivent mettre en place une communication solide. Il est très important de communiquer sur l'intérêt, pas seulement «écologique» et bénéfique à la qualité de l'eau, mais également à la qualité de vie des citoyens.
Une campagne de sensibilisation sera mise en place dans les communes dès le printemps.

Des plaquettes de communication sont déjà disponibles dans les mairies et sur le site internet du SAGE :
www.sageauzancevertonne.fr

Que faire chez vous ?

Le Contrat Territorial volet « Milieux Aquatiques » (CTMA)

Etude préalable

Elle est terminée. Elle concernait :

- Les marais du Payré
- Les marais des Olonnes
- Les cours d'eau principaux sur le territoire

La suite…

› Le programme d'actions

Valable pour une durée de 5 ans, il a vocation à intégrer un contrat territorial signé entre les collectivités et les financeurs (Agence de l'eau, Département, Région). Un CTMA ne peut se porter qu'avec une maîtrise d'ouvrage multiple :

- Pour les marais : des structures sont en place → syndicats mixtes des marais
- Pour les cours d'eau : l'organisation de la compétence publique est en cours.

voir lettre n°1 CTMA : le diagnostic →

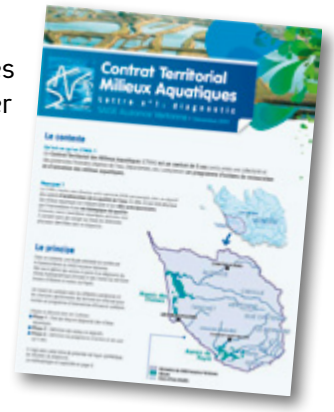

L'étude « conchylicole »

Profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles de l'estuaire du Payré

Le but de l'étude

L'étude s'est concentrée à analyser les transferts de bactéries qui viennent des cours d'eau alimentant l'estuaire du Payré. Au service de l'environnement et d'une économie locale (production ostréicole), cette étude a vocation à inciter la mise en oeuvre d'un panel d'actions qui se développera dans le temps afin de maintenir et améliorer la qualité des eaux ostréicoles de l'estuaire du Payré.

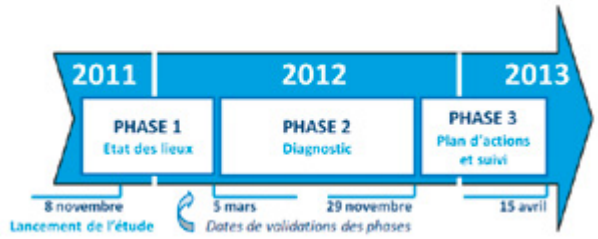

Quelques perspectives

➜ mettre en place un suivi de la qualité des eaux et des actions proposées

➜ poursuivre l'amélioration des connaissances, notamment sur la dispersion des flux et les rejets directs dans l'estuaire.

En fin d'étude, le prestataire a proposé au comité de pilotage une série d'actions hiérarchisées. Les conclusions font part d'une volonté de sensibilisation et d'un effort collectif, tant en partie urbanisée qu'agricole.

Les principaux champs d'actions proposés concernent :

- les réseaux Eaux Usées des secteurs urbanisés
- les réseaux Eaux Pluviales des secteurs urbanisés
- l'Assainissement Non Collectif (ANC) (habitat isolé)
- les pratiques d'épandage agricole : sensibilisation au respect de la règlementation
- l'aménagement des descentes directes des bêtes dans le cours d'eau

Avec le soutien financier de :

Agence de l'eau Loire Bretagne

Région PAYS DE LA LOIRE

Renseignements supplémentaires

M. Olivier COQUIO, animateur

Mlle Elodie JOBARD, chargée de mission

Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne

ZA Sud-Est – CS 90 116 – 85150 La Chapelle-Achard

Tél. 02.51.05.88.44

Mail : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr

Site Internet : **www.sageauzancevertonne.fr**

Réalisation : imprimerie JAUFFRET - Le Poiré-sur-Vie © 02 51 31 87 15